



Mamoudzou, le dimanche 31 août 2025

Pôle pédagogique 2nd degré

L'IA-IPR EVS

Affaire suivie par :
Christelle CHARRIER
IA-IPR EVS

Tél : 06 39 29 45 12

Mél : IA-IPR.EVS@ac-mayotte.fr

À

Mesdames et Messieurs les Conseillers principaux d'éducation (CPE)
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : note de liaison relative à la préparation des concours de CPE (concours externe, 3^{ème} concours, concours interne) dans l'académie

Les personnels désireux de présenter le concours de conseiller principal d'éducation (CPE) trouveront dans la présente note de liaison toutes les informations concernant :

- les conditions requises ;
- les épreuves ;
- le calendrier ;
- le dispositif de préparation aux épreuves mis en place au sein de l'académie.

1. Les conditions requises

Les candidats trouveront des informations complémentaires sur le site du ministère de l'éducation nationale à la page [Les concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation](#).

Concours externe	3 ^{ème} concours	Concours interne
<u>Concours à BAC + 3</u> Niveau Licence : être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence (L3) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent. Les lauréats bénéficieront d'une formation rémunérée de niveau master, d'une durée de deux ans, dispensée dans un Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé). Attention : pas d'Inspé à Mayotte. Les deux années devront se dérouler dans une autre académie. et/ou <u>Concours à BAC + 5</u> Etre titulaire d'un master ou d'un titre reconnu comme équivalent ou être inscrit en 2 ^{ème} année d'étude en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme équivalent. Les lauréats du concours peuvent réaliser leur année de stage et de titularisation à Mayotte	<u>Sans diplôme</u> Justifier de l'exercice, durant au moins 5 années au total, d'une ou de plusieurs activités professionnelles effectuées sous contrat de droit privé Les lauréats du concours peuvent réaliser leur année de stage et de titularisation à Mayotte	<u>Concours à BAC + 3</u> Détenir une licence ou d'un titre ou diplôme de niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles (CNCP) et justifier de 3 années d'exercice dans la fonction publique Les lauréats du concours peuvent réaliser leur année de stage et de titularisation à Mayotte

Concours externe	3 ^{ème} concours	Concours interne
<u>Concours à BAC + 3</u> 1. Dissertation - durée : 4 heures - coefficient : 3 2. Analyse d'un dossier documentaire portant sur une question de politique éducative - durée : 4 heures - coefficient : <u>Concours à BAC + 5</u> 1. Composition portant sur un sujet relatif à l'éducation et à la formation des jeunes - durée : 4 heures - coefficient : 2 2. Analyse d'un dossier documentaire portant sur une question de politique éducative - durée : 5 heures - coefficient : 2	Composition - durée : 4 heures - coefficient : 4	Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) - transmission d'un dossier comportant 2 parties, auquel sont joints un ou deux exemples de documents ou de travaux - coefficient : 1

2. Les épreuves d'admission

Concours externe	3 ^{ème} concours	Concours interne
<u>Concours à BAC + 3</u> Epreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le candidat - durée de préparation : 1h30 - durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes et entretien : 30 minutes) - coefficient : 5 Epreuve d'entretien - durée : 35 minutes - coefficient : 3 ou <u>Concours à BAC + 5</u> Epreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le candidat - durée de préparation : 2h - durée de l'épreuve : 1h minutes (exposé : 20 minutes et entretien : 40 minutes) - coefficient : 5 Epreuve d'entretien - durée : 35 minutes - coefficient : 3	Epreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le candidat - durée de préparation : 2h - durée de l'épreuve : 1h minutes (exposé : 20 minutes et entretien : 40 minutes) - coefficient : 5 Epreuve d'entretien - durée : 35 minutes - coefficient : 3	Analyse d'une situation d'éducation dans un établissement scolaire du second degré ou de documents de nature professionnelle - durée de la préparation : 2 heures - durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) - coefficient : 2

Les candidats trouveront des informations complémentaires sur le site du ministère de l'éducation nationale à la page [Les concours de recrutement de conseillers principaux d'éducation](#).

3. Calendrier national

	Concours externe	3 ^{ème} concours	Concours interne
Inscription (1)	Octobre à décembre (dates en attente)		
Epreuves d'admissibilité	Mars (dates en attente)		Début/mi-décembre
Résultats des épreuves d'admissibilité	Mai		Début février
Epreuves d'admission	Juin/Juillet		Début mars
Résultats des épreuves d'admission	Début juillet		2ème quinzaine de mars

(1) Pour tout renseignement concernant l'inscription, les candidats peuvent se rapprocher de la DEC (dec.concours@ac-mayotte.fr)

Les résultats des concours seront publiés dans [Cyclades](#).

4. Présentation du dispositif de préparation aux concours de CPE dans l'académie

Un dispositif de préparation à l'épreuve d'admissibilité du concours interne de CPE (dossier de RAEP) est organisé au sein de l'académie.

Un module de préparation aux épreuves d'admission et des oraux blancs sont mis en place pour les trois concours (concours interne, 3^{ème} concours, concours externe) dans le cadre de la préparation des épreuves d'admission.

	Concours externe	3 ^{ème} concours
Préparation des épreuves d'admissibilité	Pas de préparation dans l'académie	
Préparation des épreuves d'admission	Attendus des oraux : lundi 17 novembre 13h-16h - Collège Ouangani 4 oraux blancs/concours selon les dates de parution en présentiel et/ou en visioconférence selon les modalités choisies pour l'admission du candidat	

	Tous les concours
Préparation des épreuves d'admission	Lundi 17 novembre 13h-16h - Collège Ouangani (Attendus des oraux) Selon les dates des résultats : 4 oraux blancs/concours selon les dates de parution en présentiel et/ou en visioconférence selon les modalités choisies pour l'admission du candidat

Concours interne			
Préparation de l'admissibilité : « Formation intégrale » (1ère inscription) En présentiel Collège Musakua (Ouangani)			
	Module 1	Lundi 16/06 13h-16h	informations sur le concours
	Module 2	Lundi 01/09 13h-16h	méthodologie de travail
	Module 3	Lundi 15/09 13h-16h	rédaction du RAEP 1/2 -Partie 1)
	Module 4	Lundi 22/09 13h-16h	rédaction du RAEP 2/2 - Partie 1
	Module 5	Lundi 06/10 13h-16h	rédaction du RAEP 1/2-Partie 2
	Module 6	Lundi 27/10 13h-16h	rédaction du RAEP 2/2 - Partie 2
Préparation de l'admissibilité : « Formation complémentaire » (après échec au concours et suivi de la formation intégrale) En distanciel	<u>Modules adaptables selon les demandes des inscrits :</u>		
	Module 1	Lundi 8 septembre 14h-16h30	attendus du concours et exercices d'écriture - Partie 1 - RAEP
	Module 2	Lundi 29 septembre 14h-16h30	exercices d'écriture - Partie 1 - RAEP + travail sur les RAEP des candidats
	Module 3	Lundi 3 novembre 14h-16h30	exercices d'écriture - Partie 2 - RAEP + travail sur les RAEP des candidats
	Module 4	Lundi 10 novembre 14h-16h30	Partie 2 du RAEP + travail sur les RAEP des candidats

Les candidats intéressés ont la possibilité de se rapprocher de Céline LAMBERT, CPE chargée de mission responsable de ce dispositif (celine.lambert@ac-mayotte.fr) pour obtenir des informations complémentaires ;



- **les CPE contractuels en 1^{ère} année de contrat (C1)** n'auront pas la possibilité de suivre la préparation au concours de CPE. La priorité est en effet donnée à l'adaptation à l'emploi, à travers un volume horaire conséquent proposé dans le cadre du programme académique de formation (cf. note de liaison relative à l'accompagnement et à la formation des CPE).
- **aucune inscription ne sera acceptée au-delà des dates fixées pour les modules 3**

Christelle CHARRIER